



DPES 3

2020

Affaire suivie par :  
Marc HILDEBRANDT  
Béatrice VELIA

Tél : 02 62 48 10 02

Mél : [mouvement2d2021@ac-reunion.fr](mailto:mouvement2d2021@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS71003  
97743 ST DENIS CEDEX

Saint-Denis, le 22 FEV. 2021

La rectrice

à

Mesdames, messieurs les chefs d'établissement du  
second degré,

Mesdames, messieurs les inspecteurs d'académie, in-  
specteurs pédagogiques régionaux,

Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale du second degré

**Objet : Mouvement spécifique des personnels enseignants du second degré détenteurs du  
CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la forma-  
tion professionnelle spécialisée) pour la rentrée 2021**

**Référence :**

BO spécial n° 10 du 16-11-2020 - arrêté ministériel du 13-11-2020 - lignes directrices de gestion  
du 13-11-2020 NOR : MENH2030236X - note de service du 13-11-2020 NOR : MENH2027586N

Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 re-  
latif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation profes-  
sionnelle spécialisée.

Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

Note de service ministérielle du 21 décembre 2018 relative à la prise en compte du CAPPEI dans  
les opérations des mouvements académique et départemental

Dans le cadre de l'ouverture de postes spécialisés à des enseignants du second degré, des postes va-  
cants ou susceptibles d'être vacants (PSV) à la rentrée 2021 (liste jointe en annexe) sont proposés dans  
le cadre d'un mouvement spécifique.

Peuvent prétendre à ces postes les enseignants titulaires du CAPPEI ou du 2 CA SH.

Les enseignants intéressés par cette candidature compléteront la fiche jointe en annexe et la retourneront  
à [mouvement2d2021@ac-reunion.fr](mailto:mouvement2d2021@ac-reunion.fr) au plus tard **le vendredi 12 mars 2021 à 12h00**, délai de rigueur.

Le dossier comprend :

- la fiche jointe en annexe
- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- le CAPPEI ou 2 CA SH.



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division  
des Personnels de  
l'Enseignement du Second degré**

Les candidatures seront examinées par le corps d'inspection académique **Ecole Inclusive** qui donnera un avis.

Les enseignants qui seront retenus sur ces postes seront nommés à titre définitif.

Je vous remercie de procéder à l'information de l'ensemble des personnels placés sous votre responsabilité des modalités de mise en œuvre de ces différentes dispositions.

**Pour la Rectrice et par délégation.  
Le secrétaire général de l'académie**

  
**Francis FONDERFLICK**